

NextiraOne France a décidé de fermer coûte que coûte les 24 et 31 décembre 2009 sans l'avis des instances du personnel.

Vos Délégués Syndicaux

- ⇒ Pierre Henri **BEAUVAL**
- ⇒ Pascal **BERTHELOT**
- ⇒ Philippe **DUBOIS**
- ⇒ Jacky **JOURNET**
- ⇒ Cécile **GAUTIER**
- ⇒ Jean François **GROS**
- ⇒ Bernard **GUYONNAUD**
- ⇒ Laurent **PAULY**
- ⇒ Herve **PHILIPPE**

Vos Délégués CFDT au CCE.

- ⇒ Claudie **BOBET**
- ⇒ Pierre Henri **BEAUVAL**
- ⇒ Dominique **EDET**
- ⇒ Laurent **PAULY**

Prochain CCE le 15 et 16 Décembre 2009.

Au programme : Le CE unique ,la Formation , la réorganisation de l'informatique, présentation des comptes prévisionnels révisés 2009, etc..

Pour la première fois, une direction générale qui avoue dans l'actu NextiraOne du 7 décembre ses difficultés financières «*Une productivité globale sur l'année qui n'est pas en conformité avec le CA réalisé*».

Une gestion d'Entreprise à la petite semaine où les actionnaires décident sans même mesurer les conséquences d'une quelconque mesure de fermer deux Jours.

Pourquoi ne pas fermer huit jours si l'entreprise dégage du cash estimé à 450 K€ pour chaque jour fermé ?

Le Comité Central d'Entreprise et la CFDT n'ont pas donné d'avis pourquoi ?

- Une direction incapable de nous fournir la quantité des tickets enregistrés ces jours là.
- Incapable de nous fournir le nombre de tickets urgents selon les engagements contractuels liés aux spécificités de nos contrats.
- Incapable de nous fournir dans le cadre de l'astreinte renforcée le fonctionnement du CSC (2, 4, 8 personnes ou plus).

A la réunion du Comité Central d'Entreprise du 27 novembre 2009.

Notre Direction annonce une astreinte renforcée avec un effectif doublé les 24 et 31 décembre 2009.

- Deux experts de permanence ces jours là pour chaque équipe d'astreinte sur le terrain.
- Quatre Diagnostiqueurs au lieu de deux en horaires décalés le

matin et l'après midi.

- Les interventions au cours de la Journée du 24 et 31 décembre sont rémunérées comme de l'astreinte (précisé en CCE le 27 Novembre).
- Tous les autres experts terrain et du Centre service Clients sont considérés en congés ou en JRTT.

Nous rappelons que notre direction Générale ou Europe marche sur la tête, plus aucune logique de fonctionnement et de gestion de l'entreprise. Une société de services qui ferme, un Chiffre d'affaire largement en baisse, des prises de commandes complètement plombées, et des marges en nettes reculent. Quelle est notre avenir, ou alors, tout est fait pour que la mariée soit belle avant la revente de notre Entreprise.

Nous vous rappelons que la prise des JRTT ne peut pas vous être imposée avant le 31 décembre 2009. Vous avez jusqu'au 31 mars pour les solder, rien n'a changé.

Attention aux magouilles de managers qui seront réalisées au sein de leur service : Des salariés seront déclarés officiellement en JRTT ou en Congés, tout en étant présents à leur poste de travail. Ces jours là travaillés non déclarés seront pris plus tard au cours du premier Trimestre.

La CFDT a alerté au Comité Central d'Entreprise du 27 novembre «*Flash News N°30*» sur les risques économiques et financiers de voir une année 2010 déjà jouée.